

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1185 portant expulsions du Territoire de la Côte Française des Somalis

n° 1185

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 décembre 1951

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1952

Date du numéro
1 février 1952

VISAS

Le Gouverneur la France d'Outre-Mer N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié

Vu les lettres n°5 907/2-DG et 908/2-DG du 14 décembre 1951 du Commandant du Détachement de Gendarmerie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Sont expulsés du Territoire de la Côte Française des Somalis les personnes dont les noms suivent : Salah Abdallah Mohamed, Arabe Bédani, né à Béda (Yémen) vers 1926, fils d'Abdallah Mohamed et de Fatma bint Abdallah ; Ali Naji Abdallah, Arabe Bédani, né à Elbeda (Yémen) vers 1927, fils de Naji Abdallah et de Fayma bint Abdallah ; Nasser Ahmed, Arabe Zeidi, né à Riache (Yémen) vers 1933, fils d'Amed Nasser et de Sahaha bint Mohamed ; Abdoulrabo Mohamed, Arabe Bédani, né à Elbéda (Yémen) vers 1921, fils de Mohamed Omar et d'Abdo bint Mohamed ; Mohamed Abdouraba, Arabe Bédani, né à Béda (Yémen) vers 1931, fils d'Abdou raba Ahmed et de Mariambint Boubakar ; Mohamed Mahamoud, Somali Issaack Idagalé Rer Bouralé, né à Bender-Wanag (Somaliland) vers 1921, fils de Mahamoud Mireh et de Guero Ismaël ; Aden Houssein, Somali Habar Awal Djibril Abokor, né à Gabile (Somaliland) vers 1933, fils de Houssein Diraneh et de Hawa Omar ; Ali Hersi, Somali Darod Doulbanté, né vers 1921 à Erigabo (Somaliland), fils de Hersi Mohamed et de Dahabo Youssouf : Fatma Elmi, Somalie Abar Awal Baha godo, née vers 1916 à Hargueissa (Soma liland), fille d'Elmi Obsieh et d'Abida Nour ; Ogla Elmi, Somalie Abar Yonis Rer Sougouleh, née vers 1921 à Aden, fille d'Elmi Mahamed et de Fatma Elmi. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N.

SADOUL